



Luxembourg, le 20 mars 2019

Sensibilité politique Piraten

Motion

La Chambre des députés

- considérant que la production de déchets par personne au Luxembourg se chiffre, selon *Eurostat*, à 614 kg pour l'année 2018 (contre 480 kg dans la moyenne européenne) ;
- considérant que le Luxembourg se positionne ainsi en cinquième position des pays européens les plus polluants ;
- considérant que la Commission a adopté une stratégie européenne concernant les matières en plastiques qui vise à assurer que chaque emballage plastique puisse être réutilisé ou recyclé d'ici 2030 et à réduire la consommation de produits plastiques à usage unique et de microplastiques ;
- considérant que les plastiques à usage unique sont généralement jetés après une seule brève utilisation, qu'ils sont rarement recyclés et qu'ils ont tendance à être abandonnés à l'état de détritiques dans la nature ;
- considérant que les plastiques à usage unique représentent la moitié des déchets marins ;
- considérant que les états membres de l'UE sont censés prendre leur responsabilités dans la lutte contre les déchets en général et les déchets en plastique en particulier ;
- considérant que le Grand-Duché du Luxembourg doit jouer un rôle précurseur en matière de politique environnementale ;



invite le Gouvernement

- à renforcer ses efforts de réduction des déchets en plastique ;
- à multiplier ses ambitions environnementales fixées par l'accord gouvernemental ;
- à créer des attraits supplémentaires pour les entreprises et les start-ups actifs dans le secteur du recyclage ;
- à prohiber, avec effet immédiat, l'utilisation de gobelets jetables en plastique ;
- à étudier une extension d'interdictions à d'autres matières que le plastique.